




MAIRIE DE PLOUNEVEZ-LOCHRIST  
(29430)

 **02 98 61 40 57**

 **02 98 61 41 72**

Madame, Monsieur,

Veillez trouver ci-dessous, les nouveaux tarifs concernant la facturation de l'eau et de l'assainissement pour l'année 2023,

Abonnement eau : 62 €

Abonnement assainissement collectif : 90 €

De 0 à 30 m<sup>3</sup> : 0.97 €

Prix du m<sup>3</sup> : 1.65€

De 31 à 100 m<sup>3</sup> : 1.26 €

De 101 à 300 m<sup>3</sup> : 1.17 €

+ de 300 m<sup>3</sup> : 0.96 €

Gros consommateurs : 0.96 €

Nous vous rappelons qu'il vous est possible de mettre en place un **prélèvement automatique** des facturations de services, notamment pour l'eau et l'assainissement. Ce moyen simple et moderne de paiement présente les avantages suivants :

- il est pratique et économique,
- il est sécurisant,
- il est gratuit,
- il permet l'échelonnement du paiement de la consommation.

**Calendrier des prélèvements 2023 pour l'eau et l'assainissement :**

- Février : facturation de l'abonnement d'eau,
- Mars : facturation de l'abonnement d'assainissement collectif,
- Juin, septembre et novembre : facturation des consommations eau et assainissement.

Les abonnés qui n'auront pas opté pour le paiement par prélèvement devront régler la totalité de leur facture de consommation d'eau et d'assainissement en une seule fois, au mois de juin.

Pour mettre en place le prélèvement, il vous suffit, de renvoyer l'autorisation (**voir au verso**) complétée, signée et accompagnée d'un **relevé d'identité bancaire**. Ces documents sont à déposer en mairie.

Le prélèvement ne pourra être rétroactif pour les factures que vous avez déjà réceptionnées. Il ne sera effectif que pour les suivantes.

En cas de changement de compte bancaire, il faudra annuler l'autorisation et en signer une nouvelle.

Restant à l'écoute de vos suggestions, dans un souci constant de l'amélioration de la qualité du service public, nous vous prions de croire, Madame, Monsieur, en l'expression de nos meilleurs sentiments.

Le Maire,  
Gildas BERNARD

